

BRYSON, GRAHAM

ET CIE.,

Le Stock de Banqueroute de

W. E. BROWN

\$30,000.00

Valant de chausures et de toutes autres marchandises à leur mesure.

ATJOURD'HUI

CHEZ

Bryson, Graham & Co.

146, 148, 150, 152, 154, 156, 158, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 172, 174, 176, 178, 180, 182, 184, 186, 188, 190, 192, 194, 196, 198, 200, 202, 204, 206, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 228, 230, 232, 234, 236, 238, 240, 242, 244, 246, 248, 250, 252, 254, 256, 258, 260, 262, 264, 266, 268, 270, 272, 274, 276, 278, 280, 282, 284, 286, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 300, 302, 304, 306, 308, 310, 312, 314, 316, 318, 320, 322, 324, 326, 328, 330, 332, 334, 336, 338, 340, 342, 344, 346, 348, 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 370, 372, 374, 376, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 390, 392, 394, 396, 398, 400, 402, 404, 406, 408, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434, 436, 438, 440, 442, 444, 446, 448, 450, 452, 454, 456, 458, 460, 462, 464, 466, 468, 470, 472, 474, 476, 478, 480, 482, 484, 486, 488, 490, 492, 494, 496, 498, 500, 502, 504, 506, 508, 510, 512, 514, 516, 518, 520, 522, 524, 526, 528, 530, 532, 534, 536, 538, 540, 542, 544, 546, 548, 550, 552, 554, 556, 558, 560, 562, 564, 566, 568, 570, 572, 574, 576, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 598, 600, 602, 604, 606, 608, 610, 612, 614, 616, 618, 620, 622, 624, 626, 628, 630, 632, 634, 636, 638, 640, 642, 644, 646, 648, 650, 652, 654, 656, 658, 660, 662, 664, 666, 668, 670, 672, 674, 676, 678, 680, 682, 684, 686, 688, 690, 692, 694, 696, 698, 700, 702, 704, 706, 708, 710, 712, 714, 716, 718, 720, 722, 724, 726, 728, 730, 732, 734, 736, 738, 740, 742, 744, 746, 748, 750, 752, 754, 756, 758, 760, 762, 764, 766, 768, 770, 772, 774, 776, 778, 780, 782, 784, 786, 788, 790, 792, 794, 796, 798, 800, 802, 804, 806, 808, 810, 812, 814, 816, 818, 820, 822, 824, 826, 828, 830, 832, 834, 836, 838, 840, 842, 844, 846, 848, 850, 852, 854, 856, 858, 860, 862, 864, 866, 868, 870, 872, 874, 876, 878, 880, 882, 884, 886, 888, 890, 892, 894, 896, 898, 900, 902, 904, 906, 908, 910, 912, 914, 916, 918, 920, 922, 924, 926, 928, 930, 932, 934, 936, 938, 940, 942, 944, 946, 948, 950, 952, 954, 956, 958, 960, 962, 964, 966, 968, 970, 972, 974, 976, 978, 980, 982, 984, 986, 988, 990, 992, 994, 996, 998, 1000.

"LE BIEN-ÊTRE"

VENDEUR SOUS LE

UNE ESPÉRANCE

La Gazette de Montréal

dans notre pays

monde qui a été

nous en avons

pourrait être

autre chose? Difficile

La note qui a été

souverainement un journal

lisait comme suit:

"L'inspiration défendant le passage

sur le pont

de la rivière

que par la

population de Hull

composé de

malade sa langue

ler, comme

britannique

arrivés

C'était révoltant et nous avons pu

voir la ferme

relevant l'indignation

ils sont susceptibles

anglais!

Pourtant, il y a

tion à

Bridge is broken

élué à

faute du rédacteur

C'est là la cause

telle qu'est l'indignation

être injustifiés

bien pensants

britannique

cher à un

mal français

lorsqu'elle

faire comprendre

nous avons

Ridicule

ment où toute la population anglaise

de Manitoba

la débauche

de la langue française

La Cause célèbre des Colons d'Egan.

Jugement du Conseil Privé.

Voici la traduction du texte de la

décision du comité judiciaire du Conseil Privé sur l'affaire des Gilmour

contre les colons d'Egan.

Comité Judiciaire du Conseil Privé.

Présents: Lord Watson, Lord Hobhouse, Lord MacNaghten, Sir Charles

Peacock et Sir Richard Couch.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

Gilmour et al. contre les Colons d'Egan.

subjecte expressément à tous les permis

de coupe de bois alors en vigueur.

Par l'article 16 de l'acte des terres

publiques de 1869 (32 Vict., chap. 11)

ce permis donne à toute personne

concessionnaire le droit de prendre

possession de la terre y décrite et de l'

exploiter, et de poursuivre en loi ou en

équité pour tout dommage ou empiétement,

aussi efficacement qu'il pourrait le faire

en vertu des lettres patentes de la

couronne, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

ne. Leurs Seigneuries ont été

qu'il existait un titre suffisamment

valable et une possession suffisamment

légale pour comporter le même

droit de protection par injonction

n'aurait pu être en position de démontrer

qu'il n'aurait pu avoir aucune

raison valable pour l'acte de l'occupation

de l'acte de l'occupation de la

terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

de la terre, et de l'acte de l'occupation

LAROSE

ET CIE.,

MARCHANDS DE

'Nouveautés'

ET
D'HABITS FAITS
101 RUE RIDEAU 101

Actuellement en main un large assortiment de marchandises de printemps et d'été de toutes variétés et de tous prix.

LE FEU

Ayant endommagé une forte partie des marchandises, ils peuvent en faire la vente à des conditions que les autres marchands ne peuvent offrir.

LES CITOYENS DE HULL

Trouveront le département des habits faits plus complet et plus assorti que jamais. La maison garde un Tailleur Diplôme qui fait à la perfection et en peu de temps tous les travaux qu'on lui confie.

Notre maison est trop connue de Hull pour en dire davantage.

LAROSE & Cie

NO. 101
Rue Rideau, Ottawa

P. S.—Nous payons le billet de retour en char urbain pour tout achat de \$2.00 et plus.

Un Martyre Heroique

LA LEPRE

Son Histoire, Son Traitement, Son Étendue

La mort récente du Rev. Père Damien, l'héroïque martyr de Molokai, son remplacement immédiat par le Rev. Père Lambert Conrady, et l'apparition de cas isolés de la terrible maladie de la lèpre sur ce continent, ont attiré l'attention du public à cet affreux fléau.

Il faut avouer, en commençant que l'on n'en connaît pas plus de ses causes et de sa nature, que du temps de la loi mosaïque, loi si sévère, qu'un roi même, qui en était atteint, dut abandonner son trône et s'exiler.

Mais des faits importants, quant à sa guérison possible et surtout quant aux moyens d'en soulager les malheureuses victimes, ont été découverts et, sous ce rapport, le Rev. Père Damien a fait et enduré assez pour rendre son nom immortel.

Ce prétre dévoué, est né en Belgique, le 3 janvier 1860, dans la pleine vigueur de sa jeunesse, il se rendit aux îles Sandwich pour commencer sa vie de missionnaire.

Ce ne fut cependant, que le 9 mai 1873 qu'il s'établit définitivement au milieu des lépreux, consacrant volontairement sa vie à ses malheureux, jusqu'à l'heure où, devenu lui-même victime de cette terrible maladie, la mort termina son héroïque martyre.

Quand le saint missionnaire alla s'établir parmi les lépreux, ceux-ci vivaient dans la manière la plus misérable.

Molokai, île des lépreux, a quarante milles de longueur sur dix de largeur; à l'extrémité est une péninsule de trois milles de longueur sur une largeur d'un mille environ, au travers de la gorge qui unit cette presqu'île au corps principal de l'île un véritable mur de prison a été construit et de tous côtés des bûchers, quelques uns s'élevant à 3,000 pieds de haut, renferment ce territoire. Dans ce lieu retiré, un grand nombre de personnes, de 500 à 900, sont emprisonnées depuis des années, achevant lentement leur misérable existence. Avant l'arrivée du bon prêtre, tout ce monde menait la plus triste vie.

Le gouvernement hawaïen renforcé leur congrégation mais négligea de voir à leur confort. Quand le Père Damien arriva, les lépreux n'avaient d'autres maisons que les misérables huttes qu'ils avaient pu se construire, aucun médecin et la

nourriture la plus pauvre. Les plus faibles se laissaient mourir découragés; les plus forts s'étaient plongés dans ce que l'on pourrait appeler les "orgies du désespoir." Il y avait une certaine étendue de sol fertile, beaucoup de racines et de pommes de terre sucrées, dont les lépreux se faisaient une liqueur enivrante. Ils la buvaient en telle quantité qu'ils en devenaient fous et perdaient la mémoire du présent. La "buluhulu" une danse païenne, était leur délassement favori et ils la terminaient dans une licence des plus effrénées.

Dans ces danses et ses effets criminels, dans le jeu de cartes et la stupéur produite par l'ivresse, leur vie s'écoulait lentement. Leur devise était: *Aole Kua'wai mo Kēia wahi*. "Ici il n'y a pas de loi."

Cependant dans cette terrible retraite survivaient de nobles sentiments et on rapporte des faits de dévouement héroïque. Des époux en bonne santé y suivaient volontairement leurs épouses atteintes du fléau, des femmes saines y accompagnaient leurs maris malades; la loi empêchait cependant l'entrée des enfants. Comme dans l'Orient, le lépreux est mort éveillé dans ces îles. Sa succession est aussitôt partagée et les liens de famille sont brisés, autant qu'il était mort. Dans certaines parties de l'est, cette idée est poussée au point d'observer une espèce de rite funèbre et l'on jette au lépreux qui part une pelletée de terre, au moment de son départ, comme pour indiquer son extinction complète. A Kolowao, (c'est ainsi que se nomme l'établissement des lépreux), le Rev. Père Damien fit une réforme étonnante.

Il réussit à réveiller le gouvernement de sa léthargie et bientôt la péninsule fut couverte de jolies résidences. Au centre, l'on éleva une belle chapelle et, tout près un presbytère. On y amena des vaches et les pestiférés purent s'approvisionner de bon lait. Un bureau médical régulier visita fréquemment les malades. La moralité des habitants est bonne et le confort et le bonheur n'y sont pas tout à fait ingrats. Pendant douze ans, ce héros travailla chaque jour au milieu des lépreux, quand enfin la lèpre se déclara sur lui au commencement de 1886, il en souffrit terriblement. Mais, déjà l'univers s'empressait de sa renommée et sa gloire lui attirait une foule de disciples et d'imitateurs. Cette année le Rev. Père Lambert Conrady, jeune prêtre natif d'Oregon, vint lui aider. Bientôt après, sept religieux de l'Ordre de St François vinrent s'établir dans l'hôpital des lépreux. Le Rev. Père Damien consacra ce qui lui restait de force à écrire un long rapport au gouvernement hawaïen, faisant de bonnes suggestions et l'on ne peut le lire sans pleurer. Il dit qu'il croit à peine à la découverte d'un remède, mais démontre que la souffrance peut être grandement adoucie et le danger de l'infection réduit.

La vraie lèpre est très rare chez nous, une branche de la race blanche et n'est que peu répandue dans aucune race vivant dans un climat frais et humide avec une abondance et une variété de légumes.

En Norvège, elle s'est déclarée dernièrement chez plusieurs personnes, et il y en a eu deux cas au Capota. A Philadelphie, il y a quelques mois, une dame américaine a dû être confinée dans un retraite, elle avait les pires symptômes de la maladie qu'elle avait contractée au Brésil. Il y a même eu plusieurs morts causées par cette maladie sur ce continent depuis l'immigration chinoise. Elle a fait de terribles ravages en Europe aussitôt après les croisades, mais elle fut finalement bannie grâce aux quarantaines et aux améliorations. Les juifs semblent en avoir été exemptés grâce à la sévère observation de la loi mosaïque. Dans les districts les plus peuplés de l'Asie, on des centaines de millions vivent dans la pauvreté et la malpropreté, elle est très répandue. Mais nous pouvons être certains que le Canada et les Etats-Unis y échapperont, malgré les Chinois, aussi longtemps qu'on y sera propres hors chrétiens et qu'on y aura une bonne nourriture.

NAISSANCE

Aujourd'hui, à midi, la dame de M. Jos. Lambert, tailleur, une fille. La mère et l'enfant se portent bien.

Le Mariage du jeune Lawless

Le *Sporting Times* de New York publie le récit et la caricature u mariage du jeune Lawless de Hull, dans les termes suivants:

Une cause assez extraordinaire sera appelée devant la cour en Chancellerie à ses prochaines séances.

Sidney Lawless, fils de M. Lawless, autrefois employé dans les succursales de la banque "British North America," à London, Toronto, Ottawa et Saint-Jean N. B., faisait la cour à une jeune demoiselle, nommée Maud Chamberlain, fille d'un cultivateur à l'aise des environs d'Aylmer, Québec. Dernièrement il reçut d'elle un billet, disant qu'elle aimerait beaucoup à le voir le soir même, avant son départ pour une promenade chez des amis près de Montréal.

Le jeune Lawless, qui est employé dans le département des postes, partit après la fermeture de son bureau pour se rendre à l'invitation de la jeune fille. Il la trouva dans le salon chez son père et tous deux conversèrent longuement.

Tout à coup, le père entra et demanda à Lawless de marier sa fille. "Vous l'avez perdue" dit-il, "vous devez maintenant la marier." "Je ne veux pas marier votre fille, et je ne la marierai pas," répondit le jeune homme.

Chamberlain sortit un revolver de sa poche et déclara à Lawless que s'il ne mariait pas sa fille, il lui ferait sauter la cervelle.

Un nommé Ritchie, commerçant d'animaux, d'Aylmer, et oncle de la jeune fille, entra dans le salon sur ces entrefaites et tâcha d'apaiser le père furieux et persuada au jeune homme de marier la jeune fille. Ritchie s'en fut chercher un ministre malgré qu'il fût onze heures du soir. Il revint immédiatement accompagné du Rev. M. Cunningham, ministre de l'église anglicane d'Aylmer.

Lorsque le pasteur se présenta au salon, Lawless lui déclara qu'il était mineur et qu'il épousait cette jeune fille contre sa volonté. M. Cunningham, entendant ces protestations, refusa de présider la cérémonie nuptiale et se retira. L'impitoyable Ritchie alla chercher un autre ministre, le Révd. M. Sears, qui donna le même refus.

A quatre heures du matin, la jeune fille, son père furieux, le jeune homme épouvanté, étaient encore dans le salon. Finalement Lawless céda aux menaces de Chamberlain, se rendit en voiture à Ottawa, où il trouva un ministre, le Révd. M. Markes, qui célébra le mariage et unit les époux.

Le mari et la mariée se séparèrent alors sans même se dire au revoir. C'est la dernière fois qu'ils se sont vus.

La famille du jeune homme qui occupe une haute position sociale, fut profondément blessée de cette aventure et retint les services de M. J. A. Gomet, avocat, qui a signifié à la jeune fille le bref et la requête, dans lesquels il allègue tous les faits ci-dessus et demandent l'annulation du mariage.

Semence de mauvaises Plantes

Le cultivateur doit faire en sorte qu'il ne propage pas sur ses terres les mauvaises herbes, et à cet effet, il doit semer des graines bien pures.

Tous les composés formés avec les débris provenant des curures de fossés, des nettoyages des jardins, doivent être employés sur les prairies et non sur les champs cultivés (à moins cependant qu'on ne les ait laissés se décomposer avec de la chaux). Les grains de mauvaises herbes restent et se conservent dans le sein de la terre en attendant qu'ils se trouvent placés dans des conditions favorables à leur germination. Il est donc important de faire disparaître ces conditions par des labours légers, pour détruire les jeunes plantes par des hersages donnés par un temps sec. Ce procédé simple permet d'en faire une grande destruction. La herse détruit les mauvaises herbes, aère, ouvre, mélange le sol, met en contact plus immédiat les différents éléments qui le composent; et le hersage doit se faire par un beau temps, et devra être plus ou moins énergique; c'est au cultivateur à en juger. On détruira les plantes nuisibles qui seront apparues, et, de plus, on agira favorablement sur le développement de la récolte.

CALCULEZ VOS PROFITS

Avant de prendre magasin, de monter une entreprise ou de se lancer dans une affaire, on devrait toujours prendre une plume et du papier et faire un calcul aussi exact que possible des dépenses nécessaires et des profits probables.

"Un de nos amis, dit le *Dry Goods Reporter* est venu l'autre jour nous annoncer qu'il était sur le point de signer un acte de société, avec deux amis, pour faire un commerce de demi-gros (jobbing) et il avait de brillantes espérances. A notre demande, il prit une plume et du papier et commença par poser les chiffres des dépenses. Nous voyions bien qu'il ne les avait pas encore calculées; car il fut tout étonné de constater que, même en mettant beaucoup d'économie dans les dépenses, le montant qu'il leur faudrait payer pour loyer, salaires des commis et dépenses personnelles des trois associés atteignait \$8,200. Passant ensuite au chiffre d'affaires: "Oh, dit-il, nous espérons faire \$300,000 d'affaires."—Mais quel chiffre d'affaires pouvez-vous, tous ensemble, être sûrs de contrôler? Faites une évaluation aussi exacte que possible.—Son évaluation, à sa grande surprise, ne se montait qu'à \$125,000.—Maintenant quel peut être votre profit moyen?—Après quelque discussion, on s'arrêta au chiffre de 7 1/2 p. c. ce qui donnait une somme de \$9,375.—A quel chiffre évaluez-vous vos pertes?—On les fixa à 2 1/2 p. c. sur les ventes, soit à \$3,125, ce qui réduisait les recettes nettes à \$6,250, soit \$1,950 de moins que l'évaluation des dépenses. En nous quittant, il alla montrer ses calculs à ses associés et, après avoir encore calculé pendant quelque temps, sans arriver à un meilleur résultat, ils finirent par renoncer à l'entreprise."

Et cette nécessité de se tenir toujours au courant des relations entre les dépenses et les bénéfices, continuellement d'exister aussi longtemps que l'on est dans les affaires. L'inventaire annuel n'est fait que pour cela; il permet de constater, s'il est bien fait, le montant exact des bénéfices, celui des dépenses, le chiffre des pertes et l'état actuel du capital engagé.

Mais c'est surtout en établissant le prix vendant, au détail, d'une marchandise, que le détailler doit faire ses calculs avec soin. Beaucoup de détailliers végètent ou se ruinent parce qu'ils ne prennent pas sur leurs ventes un bénéfice suffisant.

En calculant le prix coûtant, on doit tenir compte du charroriage, du fret, du change, de l'intérêt, etc. une fois ce calcul fait, le marchand établit son prix de vente, qui doit lui laisser une marge au-dessus de ses frais généraux.

Prenez par exemple un marchand de campagne qui fait un chiffre d'affaires de \$10,000 par année à un profit brut de 15 p. c., voilà \$1,500 de bénéfice sur le papier. Il doit faire quelques pertes par de mauvaises ventes; disons \$250-00 et il paie argent et pension environ \$250 pour commis. Il ne lui reste donc que \$1000 pour payer son loyer, ses taxes, le chauffage et l'éclairage du magasin, pour compenser la dépréciation d'une partie de son stock qu'il n'a pas vendu, et enfin pour vivre avec sa famille. Y en a-t-il beaucoup qui soient capables de faire tout cela avec \$1000.

Et combien y a-t-il de marchands à la campagne qui ne font pas \$10,000 d'affaires par année?

Calculez donc vos profits de manière à faire face à toutes vos charges, y compris celles de la famille; et si vous croyez que vous ne pouvez pas y arriver, soit à cause de la concurrence, soit pour une autre raison, ne restez pas un jour de plus dans le commerce; liquidez et cherchez une carrière plus en rapport avec vos capacités.

Petites Notes Locales

M. G. Cameron, d'Ottawa, a obtenu le contrat d'approvisionnement de charbon pour les bâtisses du parlement fédéral.

Le Revd. M. Chatelain, curé de Thurso, M. M. L. P. Belair, notaire et Ghs. Lemoyne, entrepreneur de l'église de Thurso étaient à Hull mardi et mercredi.

M. Damien Richer est revenu de son voyage en Europe.

MAISON FONDEE en 1860
70 Rue Principale
Horlogerie-Bijouterie
Le plus grand assortiment de montres, bijoux et pendules dans la cité de Hull
Ma grande expérience me permet d'acheter les montres avec connaissance et de ne vendre que les plus recommandables
NE manquez pas l'occasion d'avoir à bas prix des MONTRES parfaites et GARANTIES
REPARATIONS DE MONTRES, BIJOUX ET PENDULES faites avec le plus GRAND SOIN
Rue Principale No. 70
Jusqu'à la Fin de Septembre

M. le Dr. DeMartigny de St Jérôme était en visite à Hull, au commencement de la semaine chez son fils M. DeMartigny, gérant de la banque Ville-Marie.

L'enfant de Mde. Duquette qui s'est accidentellement noyé dernièrement est décédé.

M. E. H. Laflamme de Hull, est allé avec quelques amis, faire une partie de chasse et de pêche au lac Amieth.

Il y aura un grand pique-nique sur le "Mansfield" au Bocage Besserer, dimanche prochain. Départ du quai Bronson à 8 hrs. Hull 8, 15 Pointe Gatineau 8, 30. Prix aller et retour 25c.

Delle Lea Forest, modiste ci-devant de Hull, et depuis deux années employée dans les premières familles de Montréal, sollicite le patronage des dames et demoiselles qui voudront bien lui accorder leur confiance. Coupe parfaite et garantie.

DELLE LEA FOREST
No. 141 Rue Brewery.

Un M. O. Clermont qui travaillait au pont suspendu entre Hull et Ottawa, est accidentellement tombé à l'eau cette après midi, et s'est noyé.

Le vapeur "Mansfield" qui vient de subir des améliorations à ses machines commença dimanche prochain à voyager pour donner l'avantage aux nombreuses personnes qui veulent passer une après-midi tranquille et respirer l'air pur de la rivière. Le Mansfield est maintenant au niveau des autres bateaux sur la rivière Ottawa, pour la vitesse et tout le confort désirable. Le départ pour le bas de la rivière se fera comme suit, si le temps le permet. A la ligne du quai Perley, Ottawa à une heure, P. M. de Hull, Une heure et demie; quai de reine 1, 45 hr. quai Mansfield à 9 heures et à la Pointe Gatineau à 2, 30 hrs. Le corps de musique des chaudières accompagnera les excursionnistes. Prix 25c, aller et retour.

Amusements à l'Exposition
DU CANADA CENTRAL AU
PARK LANSDOWNE A OTTAWA
Du 9 au 14 Septembre 1889
SOUS LA DIRECTION DU
Prof. Achille Philion

Nouveautés Equestres, Gymnastiques et acrobatiques par les célèbres artistes suivants:

La dernière Sensation Anglaise
FRERES RICE
Apparaîtront dans les plus forts tours acrobatiques que l'on puisse voir c'est-à-dire des sautements simples et doubles dans toutes les manières possibles.

LES PHANIONS
Joueront aussi tous dangereux tours de force dans l'ECHELLE ROMAINE.

LES FRERES RICE dans leurs triples tours de force sur la barre horizontale au-dessus du célèbre bouffon anglais WILLIAM ROLLINS

BARTISTE PAVAUD
la grande merveille à sensation, qui apparaîtra dans des jeux nouveaux sur les barres parallèles ainsi que dans le plus audacieux tour de force: UN SAUT POUR LA VIE la tête la première d'une plate-forme à la hauteur de 150 pieds dans une rate tendue à 15 pieds du sol. Ceci n'a jamais été tenté par aucun artiste au monde

ADDE MCHONALD
Le Champion du monde, conductrice de huit chevaux, qui mène 4 chevaux noirs et 4 chevaux gris attelés à un magnifique chariot Romain, elle fera une course d'un demi mille sur l'hippodrome des courses chaque après-midi.

Delle ALMA étonnera le monde par ses évolutions sur un trapèze balance.

William Rollins le célèbre bouffon acrobate anglais se montrera dans deux nouveaux jeux. No. 1 tours acrobatiques sur des échasses qui n'ont jamais encore été accomplis par aucun artiste (complètement différent des tours de Zenfretta l'an dernier) No. 2 sauts et sauter-sauts pardessus 1 à 12 nommés sans aide ressorts élastiques.

LE PROFESSEUR ACHILLE PHILION
Assisté de Mlle. Cimille dans leur grande suspension aérienne. Une dame qui dort dans l'air sans aucun appui. Le professeur Philion est le seul artiste qui a réussi à accomplir cette étonnante merveille sur un théâtre en plein air.

Exposition de Vitesse chaque jour, y compris des courses à barrières, par des pontes, courses sans barrières, haut sauts, courses au trot sous harnais, chevaux attelés simple et double. Ces courses seront ouvertes aux chevaux en exhibition.

Tous ces spectacles auront lieu chaque jour, pas de charge extra.

Exposition des chiens savants et de races choisies, afin de dégraver une partie des dépenses extra la modique somme de 10 cents sera chargée pour admission à cette exposition, qui aura lieu dans une bâtisse à cet effet.

le professeur Morris exposera son grand paradoxe entre chevaux et chiens et donnera des représentations Mardi, Mercredi et Jeudi les 10, 11 et 13 Septembre à 7, 30 P. M. chaque jour.
Retenez un siège réservé chez Orm.
JACOB ERRATT,
Président du Comité des Amusements
R. C. W. MacGUAIG,
Secrétaire.

CHEAPSIDE

GRAND ENTREPOT DE
Modes,
Manteaux
et articles de Toilettes
DUPUIS & NOLIN

CANADA
Province de Québec
District d'Ottawa

DANS LA COUR DE CIRCUIT
No. 1359.
DAME EDWIDGE PARENT résidant dans la Paroisse de St André Avellin, dans le comté et district d'Ottawa, veuve de feu Joseph Frappier père, en son vivant cultivateur du même lieu.
Demanderess.

BENJAMIN DORION, cultivateur ci-devant de la dite paroisse de St André Avellin, maintenant absent de la Province de Québec résidant aux Etats-Unis, Amérique du Nord.
Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur d'y comparaître dans les deux mois.
A. DRISCOLL
Greffier de la dite Cour de Circuit.
Aylmer 22 Août 1889.



IMPRIMERIE

—DU—

'Spectateur'

154 RUE PRINCIPALE

HULL

Ayant fait l'acquisition d'un matériel complètement neuf, choisi tous les caractères les plus nouveaux, fabriqués dans les grandes fonderies américaines, nous informons le public que nous sommes en mesure de faire promptement et à la satisfaction de chacun tous les travaux d'impression qu'on voudra bien nous confier.

IMPRESSIONS DE LUXE,

IMPRESSIONS

DE COMMERCE,

CARTES D'AFFAIRES,

TÊTES DE COMPTE

BLANCS DE COMPTE,

LETTRES FUNÉRAIRES,

CARTES DE VISITE,

PANCAUTES,

BLANCS DE COUR, ETC.

Execution Parfaite
Prix Réduits

Venez visiter notre établissement et donnez vos commandes au

NO. 154
RUE PRINCIPALE,
HULL.

Joseph Cote
CHAPELIER
No. 114, Rue Rideau,
OTTAWA

T. St. JEAN
Marchand et Fabricants de
CHAUSSURES
No. 61 Rue Britannia, Coin de la Rue
Albert et 116 Rue Principale,
Bloc Filteau.

Toujours en mains un assortiment très complet de Chaussures pour Hommes, Femmes et Enfants à très bon marché.

A. J. RIBOUT,
Tailleur,
128 Rue Principale, Hull
Habillements faits à façon. Coupe garantie. Couture de 1ère classe,
PRIX MODÉRÉS.

Nettoyage et Reparage fait
promptement et à bas prix.

Aux Pharmaciens
Le No. 164 du bloc en pierre Monk est à louer. Grand avantages pour un pharmacien. S'adresser au bureau du journal.

S. St. JEAN
FRBLANTIR-PLOMB
No. 257, Rue Principale, Hull
Ouvrage de commande une spécialité. Réparations de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.
PRIX MODÉRÉS.

Contrat de Malle

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi vendredi, le 7 septembre, 1889, pour le transport des malles de sa Majesté d'après un projet de contrat pour quatre ans, à trois fois par semaine, aller et retour entre Jockvale et Ottawa et ce, à commencer du 1er Octobre prochain.

Des avis imprimés contenant des informations au sujet des conditions du contrat proposé et des blancs de forme de soumissions peuvent être obtenus aux bureaux de Postes de Merivale, Jockvale et à ce bureau à Ottawa.

T. P. FRENCH,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes
13 Juillet 1889.

Impressions de Ville

Notre département d'impressions de ville (Jobs) est des mieux montés. Nous pourrions exécuter tous les travaux, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués à des prix raisonnables et sous le plus court délai.

L'ADMINISTRATION.

L'administration de notre journal ne sera responsable d'aucun compte contracté en son nom à moins d'un ordre signé par le directeur.
L'administration ne reconnaît aucun reçu donné en son nom à moins que tels reçus soient donnés par nos collecteurs autorisés.

L'ADMINISTRATION.

A VENDRE

80 acres de terre plus ou moins en bon état de culture, avec deux maisons, grange, deux écuries, hangars, etc, etc, situés au village de Masham. Conditions faciles. S'adresser à Eusebe Monette, No. 80 rue Church, Hull.

Trois Magasins et Logements
A LOUER

Dans le block Monk (ancien block Poulin) rue Principale.
S'adresser à N. Pagé No 154, rue Principale.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES Adressées au soussigné et portant à l'endos "Soumission pour les Travaux du Havre de Meaford," seront reçues jusqu'à vendredi, le 16ième jour du mois courant inclusivement pour la construction de travaux à Meaford, Comté de Grey, Ontario, selon un plan et des spécifications que l'on peut voir en s'adressant à M. Hugh Chisholm, Meaford et au Département des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des blancs de soumissions imprimés.

Les soumissions ne seront pas prises en considération à moins d'être faites sur les blancs fournis et signées des noms courants des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté et fait payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission, doit accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le signataire renonce au contrat ou ne le mène pas à bonne fin et sera rendu si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre
A. GOBELL,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics
5 Août 1889, Ottawa.

Lots à Batir

A vendre, situés sur la rue Wellington près de la rue du Lac, près de la rue Principale, propriété de M. H. C. Monk. S'adresser à N. Pagé au bureau du Spectateur.

AVIS

POIDS ET MESURES

LES MARCHANDS, fabricants et propriétaires de Poids, Mesures et Machines à peser, sont spécialement requis de lire attentivement les instructions suivantes et l'Acte qui y correspond.

1. L'Acte des Poids et des Mesures pourvoit à ce qu'une inspection biennale de tous les Poids et Mesures soit faite pour les fins du commerce, aussi bien que pour les inspections irrégulières des mêmes, qui peuvent être faites en tout temps quand l'Inspecteur les jugera nécessaires, et il impose aussi une pénalité sur chaque commerçant ou autre personne qui s'oppose ou empêche un inspecteur ou son assistant dans l'exécution de son devoir d'après le dit Acte, ou qui refuse d'exhiber tous ses Poids et Mesures à l'Inspection quand il en est requis par l'officier Inspecteur.

2. Tout commerçant, manufacturier et propriétaire de Poids, Mesures et de Machines à peser, en payant de l'argent aux Inspecteurs ou aux assistants Inspecteurs de Poids et Mesures pour le droit de vérification, est autorisé et spécialement requis de demander à l'officier qui fait l'inspection, un certificat original (Forme O, G, avec les mots "Original pour le commerçant," imprimés comme en tête) bien rempli et estampillé, et aussi de s'assurer en même temps si les estampilles annexées à tel certificat représentent exactement en valeur le montant payé en argent comptant. Les commerçants sont priés de se rappeler que les certificats de vérifications ne sont d'aucune valeur à moins que les estampilles représentant le montant entier des droits n'y soient annexées.

3. Les propriétaires ou porteurs de ces certificats officiels sont spécialement requis de les garder soigneusement pendant deux ans, et pour les conserver en bonne ordre il serait désirable qu'ils les affichassent dans leurs places d'affaires de la même manière que pour les certificats de licences; car il est parfaitement compris que tous les commerçants qui sont incapables de produire leurs certificats bien et dûment estampillés, lorsqu'ils en sont requis par l'Inspecteur ou l'Assistant Inspecteur, peuvent, en toute probabilité avoir à payer de nouveau les droits de vérification.

E. MIALL,
Commissaire.
Département du Revenu de l'Intérieur.
Ottawa, 15 avril 1889.

Magloire Dumontier

MARCHAND DE GLACE
No 46 Rue Pitt Coin de la Rue Ravine
HULL

Aussi,—Grande Voiture pour Déménagement.

A l'Étal Populaire

NARCISSÉ BRAULT

Coin des rues du Lac et Victoria
Le public trouvera toutes les viandes soubaitables: Viandes fraîches et fumées, Sauscisses et Boudins, Oeufs, Légumes et Provisions. Le tout de premier choix.
N. B. M. Brault est le fournisseur de JOE'S PLACE.



REVUE HEBDOMADAIRE

Les Marchés de Hull et d'Ottawa
30 Aout, 1889.

FARINE :

Double ext. baril..... 6 25 à 6 50
Extra "..... 6 60 à 6 70

PRODUITS DE LA FERME :

Beurre en tinette par lb 0 17 à 0 18
Beurre en moule " 0 20 à 0 22
Fromage " 0 12 à 0 13
Œufs par douzaine..... 0 15 à 0 17

LARD :

Lard pré. par 100 livres 8 00 à 8 50
Steak de lard par livre.. 0 12 à 0 13
Côtelettes " 0 12 à 0 13
Jambon " 0 12 à 0 15
Lard ordinaire " 0 10 à 0 13

GRAIN :

Fèves, par minot \$1 25 à 1 50
Pois " 60 à 70
Barley " 50 à 60
Avoine " 37 à 38
Blé " 65 à 75
Blé d'aut'e " 1 00 à 1 10

VIANDES :

Beuf par 100 lbs..... 0 00 à 0 00
Steak de lard par livre.. 0 12 à 0 13
Rôti de bœuf " 0 8 à 0 13
Bouilli de bœuf " 0 6 à 0 10
Mouton " 0 7 à 0 9
Veau " 0 5 à 0 7

POISSONS :

Truite par livre..... 0 10 à 0 15
Poisson blanc "..... 0 10 à 0 15
Saumon "..... 0 25 à 0 30
Morue "..... 0 5 à 0 6
Haddock "..... 0 4 à 0 5

LÉGUMES :

Patates par sac..... 0 40 à 0 50
Celeri par douz..... 0 04 à 0 05
Navets "..... 0 2 à 0 03
Carottes "..... 0 15 à 0 20
Chou chaque..... 0 4 à 0 7
Oignons par sac..... 0 80 à 1 00
Miel par livre..... 0 20 à 0 24
Pommes par baril..... 1 00 à 2 50

J. N. FORTIN

Marchand de

Tabac et Pipes de toutes sortes
CIGARES DOMESTIQUES ET IMPORTES

Coin des Rues Church et Main, Hull, P. Q.

Bonbons, Confiseries, articles de fantaisie, crème à la glace, huîtres, etc., etc.
N. B. Une magnifique salle de Billards est attachée à l'établissement.

Etienne Lamarre

Epicier

No 181 Rue Brewery, Hull.

Groceries,

Provisions,

Légumes,

DE PREMIERE QUALITÉ, & à
A BON MARCHÉ

Une visite est sollicitée.

Et. Lamarre.

PHARMACIE de HULL

84 Rue Principale 84

COOKE ET HELMER, Prop.

Toujours en main un vaste assortiment de

BROSSES,

PEIGNES,

EPONGES,

OBJETS de TOILETTES,

ETC !! ETC !! ETC !!

Prescriptions préparées par des pharmaciens compétents.

Agences du TELEPHONE et de la CANADIAN EXPRESS Co.

S. P. Cooke. R. A. Helmer

VIN DE QUININE

—DE—

Campbell

Le meilleur remède en existence.

Le tonique le plus fortifiant.

Méfiez-vous des contre-façons. Pour être certain d'avoir le vrai remède, allez au Médical Hall.

No. 84 Rue Principale, Hull, P. Q.

Cooke & Helmer

PHARMACIENS

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Vendredi, le 23ème jour d'Août, inclusivement des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la souscription: "Soumission pour les travaux de Rimouski," pour la construction de travaux à Rimouski comté de Rimouski, Québec, suivant le plan et le devis que l'on pourra voir, sur demande chez M. Samuel Côté, maître de poste Rimouski ainsi qu'au département des travaux publics, à Ottawa.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fouraira, et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté légalement à cinq pour cent du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBELL,
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 26 Juillet 1889. }

Province de Québec, }
District d'Ottawa }

DANS LA COUR DE CIRCUIT
Pour le District d'Ottawa
No 1350.

HENRY AYLEN du village d'Aylmer dans le district d'Ottawa
avocat.

Demandeur

vs

GUSTAVE VAN REHM, ci-devant du Village de Buckingham agent et maintenant dans des places inconnues au demandeur.

Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

A. DRISCOLL
Greffier de la dite Cour

Aylmer, 7 Août 1889.

Si vous voulez avoir

Un bel et bon Habillemeut coupe garantie et fini parfait

Allez Chez

H. F. BEDARD

Le département des modes est au complet. Les dames sont spécialement invitées à venir le visiter.

H. F. BEDARD,

Coin des Rues Main et du Pont, Hull

J. A. GIRARD

(Successeur de Lavoie & Girard)

26—RUE RIDEAU—26

OTTAWA

MARCHAND DE

TABAC,

CIGARES,

Importés et domestiques.

Pipes et articles de fantaisies pour les fumeurs.

Je soussigné, offre mes plus sincères remerciements à mes nombreux pratiques de Hull et d'Ottawa pour leur encouragement libéral que j'ai reçu par le passé et demande pour l'avenir une part de son patronage.

J. A. GIRARD

NO 26 Rue Rideau

BUVEZ LA BIÈRE

O'KEEFE

M. E. J. Faulkner désire annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a cessé d'être l'agent pour la vente de la bière Molson et qu'il fera le commerce de la célèbre bière O'Keefe seulement.

DEPOT GENERAL

Coin des rues Dalhousie et Church Ottawa.

E. J. Faulkner